



Début de la séance : Lundi 27 novembre 2023 à 19h00 (visio)

Membres présents : Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Jean-Louis BEAUFORT, Fabrice CARRE, Julien TESSEYRE, Cyril CHAVANT, Benoît GANDREUIL

Membres absents excusés : Frédéric POCHELU, Daniel MARCHAND

Membres absents : Stéphane TANGUY VEYSSIERE, Vincent LORIOU

Invitée : Luce GELLIBERT

Objet de la réunion

Traitement de la 5ème et 6ème journées Phase 1 du championnat par équipes régional.

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des «fiches mémo» destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

Rappel : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. Lors de la 1ère journée 20 rencontres n'avaient pas de JA mentionnés, 6 pour la 2ème journée, 3 pour la 3ème journée, 4 pour la 4ème journée et 1 pour la 5ème journée et 6ème journée. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée.

La ligue félicite les clubs et les joueurs pour leur engagement.

Rappel : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer les 2 équipes perdantes.

Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

RAS.

Rencontres avec juges-arbitres désignés mais non présents

RAS.

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR a proposé au conseil de ligue, qui l'a accepté, que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, alors que les poules sont constituées, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue.

Cette proposition sera appliquée dès la 1ère phase 2024/2025.

Phase 1 / Journée 5 (officiellement journée 5 dans SPID V2) 18 et 19 novembre 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R1-3 - CAM Bordeaux 5 contre La Rochelle CPR 2

MALLARD Dylan (7912046) du club de La Rochelle a reçu un carton jaune pour coup de pied dans la séparation.

R2-5 - TT Passageois 5 contre SA Mérignac 5

Le joueur Alexandre DERUNES (3313231) du club du SA MERIGNAC a abandonné pour cause de blessure à l'issue de sa 2ème partie. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Double : défaite par abandon ;
- partie 3 : défaite par forfait.

Certificat médical fourni.

R2-6 - R. Lindoise 1 contre Chabonais 1

Forfait de l'équipe de Chabonais.

Défaite "14-0" points partie et "3-0" points rencontre;

Confiscation de la caution et application des frais kilométriques liés au déplacement associé.

R3-5 - Lescar 3 contre Stade Montois 6

GUILLEMPOURQUE Eric (649076) du club de Lescar. Licence renouvelée le 19/11. La rencontre s'est jouée le 19/11 à 14h30.

Après vérification de la licence, la CSR enterine le résultat de la rencontre.

Phase 1 / Journée 6 (officiellement journée 6 dans SPID V2) 25 et 26 novembre 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN-1 - La Rochelle CPR 1 contre Niort TT 2

GUENIN Mathieu (362793) de La Rochelle CP a reçu un carton jaune pour jet de raquette sur la table. Mauvaise notation du JA qui a mis le carton dans le rapport du JA mais qui n'a pas coché la case carton sur GIRPE.

PN-1 - Stade Montois 2 contre PPC Villeneuve 3

L'équipe de Villeneuve sur Lot est partie sans signer la feuille de rencontre. Le club de Villeneuve sur Lot a validé par email la feuille de rencontre sur demande de la Ligue.

La CSR enterine le résultat de la rencontre.

R1-1 - Naintré MJC 1 contre Périgné TT 1

Un des joueurs de Naintré n'avait pas le même maillot que ses coéquipiers.

Amende de 5,00 euros pour une tenue non identique pour l'équipe de Naintré.

R2-1 - JA Dax 2 contre TT Hendayais 1

Le joueur Gilles BRUNET (649821) du club du TT HENDAYAIS a abandonné pour cause de blessure pendant le double. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Double : défaite normale ;
- partie 3 : défaite par abandon.

Certificat médical fourni.

R2-3 - CAM Bordeaux 7 contre Aigrefeuille 2

Le joueur Nathan PORTIER (1713827) du club d'Aigrefeuille s'est blessé lors de la 3ème manche de sa première partie et n'a pas pu continuer la rencontre. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- partie 1 : défaite normale ;
- partie 2 : défaite par abandon ;
- parties suivantes : défaites par forfait.

Certificat médical fourni.

R3-4 - Poitiers Stade Poitevin 2 contre Cirières 1

Equipe incomplète de TT Cirières (3 joueurs uniquement).

Défaite "14-0" points partie et "3-0" points rencontre.

Pénalité financière de 30 euros pour équipe incomplète.

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courriel doit être adressé directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat de la ligue (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Fin de la séance à 19h50.